



DECLARATION PREALABLE
Commission Administrative Paritaire Locale Ile de France
du 23 juin 2015

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

1^{er} point :

Les agents en fonction dans l'ex SGAP de Versailles sont aujourd'hui gérés administrativement par la PP. Mais, dans le cadre des CAP de mobilité et d'avancement, ce sont les Directions Centrales d'emploi qui, sont décisionnaires de leurs effectifs.

Nous avons demandé un vade-mecum pour la CAP unique Ile de France, et, à ce jour, rien n'a été fait. Tant les chefs de service, les gestionnaires et les agents ne savent plus qui pilote l'avion. L'impression générale des agents est, qu'ils sont défavorisés ou oubliés, vis-à-vis des Services Centraux.

Nous demandons qu'avec la création du SGAMI Ile de France au 1^{er} janvier 2016, une véritable adéquation carrière et gestion des agents soit établie. Qu'une règle claire et équitable soit mise en place pour les travaux des CAP Ile de France. Pour exemple à ce jour, les titularisations sont examinées à des dates différentes.

2^{ème} point :

L'instruction relative à l'organisation des CAP Locales Ile de France pour l'avancement a été diffusée le 15 avril en pleine période de congés scolaires alors que l'instruction Nationale a été diffusée depuis début février. 2 mois de perdus !

Les conséquences, sont, que les services ont des consignes de leurs directions, pour une transmission dans les 8 jours, de leurs tableaux de propositions, tant pour les avancements de grade que les réductions d'ancienneté.

Avec ce délai aussi restreint nous n'avons pas pu faire correctement notre travail de concertation avec les services. Nous tenons également à dénoncer qu'à ce jour encore, un grand nombre de personnels administratifs n'ont pas eu leur entretien professionnel 2014, alors que la date butoir était fixée au 31 mars 2015. Et nous sommes à la veille de la période estivale !

En conséquence, ces agents ne peuvent figurer dans les propositions d'avancement de grade ou de réduction d'ancienneté.

Ce constat est encore plus affligeant, quand on remarque, que les chefs de service se contentent d'évaluer en général les agents qu'ils souhaitent promouvoir et laissent en stand-by les autres agents, qu'ils évalueront quand ils auront le temps...

Nous demandons qu'à l'avenir, une plus grande attention soit portée, quand aux délais accordés à chaque étape des travaux d'avancement, pour permettre un travail de qualité, aux services, aux directions et aux organisations syndicales et rappelle que tous les agents doivent être évalués !.

3^{ème} point

Nous avons déjà dénoncé la baisse drastique des taux de promotion qui a permis à budget constant une soit disant revalorisation des carrières de la catégorie C dans la fonction publique. Aujourd'hui la vérité saute aux yeux avec le peu de promotions à réaliser !

Nous veillons et veillerons toujours à ce qu'il n'y ait pas d'iniquité du nombre de poste au prorata du nombre de personnes qui remplissent les conditions par direction et par périmètre.

Nous demandons à ce que cette déclaration soit annexée au Procès verbal.